



# APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES BÂTIMENTS D'HABITATION – INC03

(Type de bâtiments concernés : habitation)

Les bâtiments d'habitation ont leur propre réglementation en matière de sécurité incendie et ses grands principes sont définis à l'article R. 111-13 du Code de la construction et de l'habitation. Les difficultés résident dans l'évolution de cette réglementation, son application aux bâtiments existants, les contraintes liées aux foyers logements et les interactions avec les établissements recevant du public.



## PROGRAMME

### Réglementation et classification des bâtiments

- Organisation générale de la réglementation
- Les dernières modifications de la réglementation
- Les principes de base de la combustion
- Les objectifs de la prévention
- Généralités et classement des bâtiments d'habitation

### Mesures constructives générales

- Structure et enveloppe
- Dégagements
- Conduits et gaines
- Dispositions particulières applicables aux foyers-logements
- La distinction avec les ERP de type J
- Parcs de stationnement
- Dispositions diverses
- Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation
- Études de cas en fil rouge



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des foyers logements et la classification qui en découle
- Connaître les obligations des propriétaires
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité



## PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés  
Les architectes  
Les bureaux d'études  
Les offices de l'habitat  
Les sociétés de gestion immobilière



## DURÉE

7 heures de formation

## Obligations des propriétaires et dispositions diverses

- Obligations des propriétaires
- Agrément des dispositifs ou dispositions constructives non prévus par la réglementation
- Application de la réglementation dans le temps

Pour tout renseignements contactez le **04 86 80 19 60** ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

**Votre interlocutrice formations dédiée**  
**Clémence CARRAZ**

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

## Délai d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



## Nos tarifs

### À distance

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter (par participant)	1 jour	600 € HT
Inter (par participant)	2 jours	1 000 € HT
Intra	sur demande	

### Présentiel

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter (par participant)	1 jour	850 € HT
Inter (par participant)	2 jours	1 300 € HT
Intra	sur demande	

**37**  
formations

**569**  
personnes formées  
en 2024

**8,7/10**  
de satisfaction  
en 2024